Le 06/11/2026

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Entreprise : Menuiserie Roussel SARL

Périmètre du plan : Atelier et bureaux de Villefranche-sur-Saône, douze personnes

Responsable du plan : Marc Roussel, gérant. Suppléant : Laure Perrin, responsable administrative.

1. Activités critiques : Prise de commande et planification des chantiers ; fabrication en atelier ; facturation et paie.

2. Durée maximale d'interruption acceptable : 48 heures pour la fabrication, 24 heures pour la prise de commande

3. Ressources nécessaires : Atelier et machines ; logiciel de gestion hébergé ; équipe de quatre menuisiers ; deux fournisseurs de bois.

4. Scénarios retenus : Panne informatique ; indisponibilité de l'atelier ; absence de plusieurs menuisiers.

5. Solutions de secours : Sauvegarde quotidienne hors site ; commandes saisies sur papier en cas de panne ; sous-traitance de la découpe à un atelier partenaire.

En cas d'indisponibilité des locaux, le télétravail est mis en place pour les activités compatibles, avec un accès distant aux outils nécessaires.

6. Contacts d'alerte : Marc Roussel : 06 00 00 00 03 ; Laure Perrin : 06 00 00 00 04

7. Retour à la normale : Atelier opérationnel et système de gestion de nouveau accessible

8. Revue du plan : prochaine revue prévue : 06/11/2027, et après tout changement important.

Plan établi le 06/11/2026. Il est diffusé aux personnes nommées ci-dessus.

Marc Roussel, gérant

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/continuite-activite/